



SESSION PLENIERE DES 21 ET 22 MARS 2022
DECISION MODIFICATIVE N°1

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre)
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année.
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente.
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif. C'est le cas en ce mois de mars 2022.

La CGT a voté l'avis.

LA DECISION MODIFICATIVE

La décision modificative comporte uniquement le vote d'une autorisation d'engagement, pour une subvention de 150 000 € en soutien à l'Ukraine, qui sera adressée aux services de l'Etat.

L'AVIS DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)

Le CESER revient notamment sur le point d'avancement des fonds européens intéressants la région.

En France, la gestion des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) est organisée de la manière suivante :

- pour le FEDER, les Régions sont autorités de gestion ;
- pour le FSE, les Régions sont autorités de gestion pour 35% du FSE (formation professionnelle, apprentissage et orientation), le reste (emploi et inclusion) étant encadré par un programme national ;
- pour le FEADER, les Régions sont autorités de gestion pour la quasi-totalité des crédits mais doivent respecter le cadre défini au niveau national ;
- pour le FEAMPA, c'est l'Etat qui est autorité de gestion. Certaines Régions « organismes intermédiaires » se sont vu confier une partie de la gestion des crédits sur la base du volontariat. C'est le cas de la Région Pays de la Loire.

Le CESER apporte ses commentaires sur quelques politiques régionales faisant l'objet de décisions de la Région, notamment sur les formations sanitaires et

sociales, en s'interrogeant sur l'effort de la Région en la matière : est-il suffisant pour répondre aux besoins des Ligériens ?

Il approuve l'appel à projets relatif à l'expérimentation de la mise à disposition de voitures au prix de 1€ par jour, pour les personnes en situation de vulnérabilité économique et sociale. Il considère que les bénéficiaires de ce dispositif, aux statuts et moyens disparates, n'ont pas l'opportunité d'acheter un véhicule de manière classique. Il est donc indispensable qu'au terme de cette période, les prescripteurs accompagnants les aient orientés vers un autre dispositif pour pérenniser l'emploi ou la formation (micro-crédit, achat abordable d'un véhicule remis en service, etc.).

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie la rapporteure et les chargés d'études pour cet avis, ainsi que Jean-Louis Lardeux pour la présentation du GT Europe.

Un mot sur le contexte de cette DM, le CESER rappelle la hausse des coûts de l'énergie et ses conséquences sur les Ligériens et les entreprises. La CGT partage cette préoccupation. **Pour nous assurer une indépendance énergétique vis-à-vis des différentes dictatures du monde, tout en limitant le changement climatique, la CGT soutient un mix énergétique basé sur les énergies renouvelables, en complément d'énergies pilotables décarbonées.** En Pays de la Loire, il est en particulier indispensable de capitaliser sur l'infrastructure et les savoir faire des salariés de la centrale de Cordemais. Le projet Ecocombust de transformation d'une production d'électricité basée sur le charbon en une production basée sur la biomasse locale, est exemplaire pour notre région comme pour le reste du monde. La CGT se félicite que le gouvernement ait finalement soutenu ce projet, et suivra avec attention sa réalisation effective, pour l'environnement, comme pour l'emploi.

La CGT partage globalement les positionnements de l'avis du CESER et salue en particulier l'accent mis sur le **nombre de places en formations sanitaires et sociales**. Au-delà des efforts qui pourront être faits pour promouvoir les inscriptions et éviter les ruptures de formations, la CGT rappelle que l'attractivité des métiers est un élément essentiel pour éviter les difficultés de recrutement ultérieures. Cela passe par une revalorisation des carrières, mais aussi par la création de lits et l'embauche de personnels pour éviter les heures supplémentaires et limiter les risques de surmenage des salariés. Et donc par la création de places en formations en adéquation avec les besoins du territoire.

La CGT partage également les remarques du CESER concernant l'appel à projet pour l'expérimentation de la mise à disposition de véhicules à 1 € par jour pour favoriser l'accès à la formation. **Elle note qu'au stade actuel, il s'agit d'une expérimentation, et que tous les Ligériens ne seront donc pas éligibles**, et partage la préoccupation sur l'avenir des bénéficiaires du dispositif au terme des deux mois prévus par la Région. Elle considère également que l'extension de l'offre de transport collectif et la création d'infrastructures favorisant les mobilités actives doivent être la priorité de l'action régionale.

Enfin, **la CGT précise qu'elle n'a pas appuyé la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et notamment ses conséquences sur le CPF.** On voit

selon la Région que les formations courtes dans le cadre du PRIC ont été financées par le CPF. La CGT reste très vigilante sur l'utilisation qui est faite de ce dispositif. Au plan national, 80% des formations effectuées sont non qualifiantes, et de plus en plus d'employeurs non scrupuleux imposent à leurs salariés d'utiliser leur CPF pour faire des formations qu'ils devraient normalement financer eux-mêmes. Ce qui confirme ce que la CGT avait anticipé dès les négociations autour de la réforme de 2018. De plus, les salariés financent souvent eux-mêmes leur formation en payant un reste à charge de plus en plus important malgré la mobilisation de leur CPF (600 euros en moyenne). Il conviendra donc d'analyser précisément les effets des formations financées par le CPF dans notre région.

La CGT votera l'avis du CESER.

VOTES : le rapport a été adopté par 77 pour, et 1 abstention.

L'ensemble des membres de la délégation CGT au CESER ont travaillé sur la DM, dans les différentes commissions du CESER.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21